

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° ABER/399/F/2024-2025 POUR L'ACQUISITION DES PIÈCES DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES MICROCENTRALES DE L'ABER.**

- Date de publication : le 19/02/2024  
 - Date d'ouverture des offres : le 20/02/2024 à 10 heures 30 minutes.

L'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER) invite par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter ses offres sous pli fermé pour l'acquisition des pièces de maintenance et d'entretien des microcentrales de l'ABER.

### **1. Objet**

Le présent Avis d'Appel d'Offres consiste à la fourniture des pièces de maintenance et d'entretien des microcentrales de l'ABER.

### **2. Financement du Marché**

Le Marché est financé sur le Budget Général de l'État (fonds sur le plan de travail et du budget annuel accordé à l'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER), exercice 2024-2025.

### **3. Spécification du Marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

### **5. Condition de participation.**

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concernée par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du code des marchés publics.

### **6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER) à Bujumbura Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 3167

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER), sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille francs (50 000 FBU) au sous-compte de transit des recettes non fiscales N°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

*R*

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura à l'adresse suivante : Route nationale N°1, parcelle N° 22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 5 jours avant la date limite de remise de l'offre figurant au point 10.

## 7. Présentation et remise de l'offre

Le soumissionnaire est appelé à soumettre son offre et doit être rédigée en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. L'Offre doit être paginée, paraphée, et comprendre une table des matières.

L'offre doit comprendre une garantie bancaire de soumission de **un million cinq cent mille Francs Burundais (1.500.000FBU)**.

## 8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGIDESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 3167 au plus tard le 10/03 /2025 à 10 heures. L'offre remise en retard ne sera pas acceptée. L'offre doit être accompagnée d'un original bordereau d'achat du DAO.

## 9. Validité des offres

L'offre est valable pendant une période de quinze (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

## 10. Séance d'ouverture des offres

Conformément aux articles 175, 176,177 du Code Marchés Publics, l'offre est ouverte, en présence du soumissionnaire qui souhaite être présent à l'ouverture ou de son représentant, dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale en séance publique du 10/03 /2025 à 10 heures 30 minutes heure locale.

Le soumissionnaire ou son représentant qui est présent signera dans un registre attestant sa présence à la séance concernée. L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture de l'offre.

Le procès-verbal doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture. Une liste de présence signée par le soumissionnaire présent est annexée au procès-verbal.

Fait à BUJUMBURA, le 14/02 /2025.

Le Directeur Général de l'ABER

Msc. Ir. ERIC MPAYIMANA

